



CONVOCATION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

le vendredi 21.06.2024 à 08:30 heures
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),
2, rue du Château, L-8385 Koerich

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu;

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'intérieur.

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Séance publique

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24.05.2024
2. Organisation scolaire 2024/2025 – approbation du projet de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental
3. Approbation de l'organisation relative aux cours de musique proposés dans la Commune de Koerich pour l'année 2024/2025
4. Fixation de la redevance eau destinée à la consommation
5. Fixation de la redevance assainissement
6. Taxe pour chien – adaptation –
7. Approbation d'une convention concernant la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique (Valorlux)
8. Mise en état de la voirie rurale : Empierrement du chemin rural au lieu-dit "Grëndchenacker" à Goeblange – vote projet, article et crédit afférent
9. Mise à disposition subvention étatique dans le cadre du « Beautiful Decay Festival »
10. Nomination de membres supplémentaires des commissions consultatives de la Commune de Koerich suivant 2^{ème} appel à candidature
11. Mandat de délégué au sein du Conseil d'Administration de l'Office Social Régional de Steinfort – nomination
12. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2023 : approbation
13. Demandes de décharge extraordinaire (QI)
14. Rapports et informations

Koerich, le 14.06.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,
Daniel WIRTH

Le Secrétaire communal,
Patrick LECOQ